



N°2025-04-77

Envoyé en préfecture le 26/09/2025

Reçu en préfecture le 26/09/2025

Publié le 22/09/2025

ID : 044-214400129-20250922-2025_04_77-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 19 SEPTEMBRE 2025
CONVOCATION DU 11 SEPTEMBRE 2025

Nombre de conseillers :

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentées	2
- Absents	5
- Votants	18

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf septembre, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

Etaient présents :

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Eloïse BOUTIN, Jean-Yves LAIGLE, Gilles LAURENT, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Eric SCHMITLIN, Pascale BARDOU, Isabelle MONNIER, Muriel SALEMBIER, Reynald EPIE, Antoine CHIFFOLEAU, Arnaud BECHENNEC, Roland BATAILLE

Etaient représentées :

Mylène FAJFER donne pouvoir à Isabelle MONNIER
Sylvie IMBERT donne pouvoir à Pascale BARDOU

Étaient absents : Dominique DUPAU, Catherine LEROY, Claude TILLY, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Muriel SALEMBIER est nommée secrétaire de séance

OBJET : POLE SPORTIF DES GRANDS PRES : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE FOOTBALL

La commune de La Bernerie-en-Retz est en cours d'achèvement des travaux de création du terrain de football en synthétique et des vestiaires du pôle sportif des Grands Prés.

Afin de permettre au plus tôt l'utilisation officielle de ces équipements par le club de football, et conformément aux dispositions du soutien financier du projet par la Fédération Française de Football dans le cadre du Fonds d'Aides au Football Amateur (subvention FAFA), une convention de mise à disposition du terrain et des vestiaires est prévue entre la commune d'une part et la Ligue de football des Pays de la Loire et le District de football de la Loire Atlantique d'autre part.

La convention définit les modalités de mise à disposition des équipements. Elle précise notamment que la mise à disposition se fera à titre gratuit, que la collectivité devra s'assurer du bon fonctionnement et de l'entretien des équipements. Les bénéficiaires devront utiliser les équipements conformément au règlement intérieur de ces derniers et dans le respect des règles de sécurité et d'accès du public.

Le conseil municipal est appelé à se prononcer pour autoriser M. le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football.

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission de gestion réunie le 16 septembre 2025,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 18 voix pour

Page 1/2

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

- AUTORISE monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition du terrain de football des Grands Prés entre la collectivité, la Ligue de football des Pays de la Loire et le District de football de la Loire Atlantique ainsi que tous autres documents relatifs à son exécution.

Pour copie conforme, La Bernerie-en-Retz,
Le 22 septembre 2025,

La secrétaire de séance,
Muriel SALENBIER



Le maire,

Jacques PRIEUR

